

20es Assises Nationales de la Kinésithérapie – Arles

vendredi 3 & samedi 4 juin 2022

Allocution d'ouverture de Sébastien GUERARD
Président de la Fédération française
des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Maire d'Arles,

Monsieur le Directeur général de la CNAM,

Madame la Directrice Déléguée de la CNAM,

Madame la Déléguée Générale de la Mutualité Française

Madame la présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes,

Monsieur le premier vice-président des Libéraux de Santé

Monsieur le Président de la FNI

Monsieur le Président du CMK

Monsieur le Président du SNMKR

Monsieur le Président d'Alizé

Monsieur le Président du SNIFMK

Monsieur le Président de la FNEK

Monsieur le Président de de la SFMK Sport

Monsieur le Président de la SFP

Madame la Présidente d'OMT-France

Mesdames et messieurs les représentants des sociétés savantes,

Mesdames et messieurs les représentants des usagers,

Madame la Secrétaire Générale de la Fédération des CPTS

Mesdames et Messieurs les présidents des URPS Kiné,

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des syndicats départementaux de la FFMKR,

Chers intervenants,

Chers partenaires,

Chers collègues,

Chers Amis,

En premier lieu, je tiens à vous remercier de votre participation à ces 20èmes assises nationales de la kinésithérapie. Je sais que pour certains d'entre vous, venir en Arles est tour de force logistique et je vous en suis d'autant plus reconnaissant.

Ces assises constituent un temps fort pour notre profession car, bien plus qu'un rassemblement professionnel, elles sont l'origine de l'évolution de la profession. Mais pas n'importe quelle évolution : une évolution qui répond à vos attentes et prend appui sur vos pratiques, votre réalité quotidienne dans vos cabinets.

Il y a 2 ans, les contraintes liées à la pandémie avaient conduit la FFMKR à organiser, pour la toute première fois de l'histoire, des assises numériques, démontrant au passage les capacités d'adaptation des kinésithérapeutes !

A l'heure où la profession s'interroge sur son avenir et où elle revendique davantage d'autonomie, les 19es Assises Nationales de la Kinésithérapie en 2020, avaient permis de fixer un cap pour les 10 ans à venir.

Suivant la feuille de route que vous nous aviez confiée en 2020, nous avons mis à profit ces deux années pour avancer sur de nombreux sujets : démographie, « grand âge » notamment le déploiement d'action de repérage de la fragilité et le travail à la reconnaissance du statut de kiné-coordonnateur ; santé au travail où le kinésithérapeute a été intégré à l'équipe de soins pluridisciplinaire, et bien d'autres sujets encore.

Très clairement : la profession du mouvement est en mouvement !

En 2021 nous avons collectivement obtenu :

- Le grade master pour la profession,

- L'ancrage législatif et bientôt réglementaire conférant la possibilité à un kinésithérapeute de renouveler des ordonnances, de prescrire des produits de santé, ou encore d'expérimenter l'accès direct.
- La reconnaissance des kinésithérapeutes en tant qu'acteurs de la santé publique en nous permettant désormais de participer aux opérations de dépistage et de vaccination Covid, au même titre que de d'autres professions de santé.

Mais bien que cela **bouge** politiquement, **la traduction de ces avancées dans nos cabinets tarde.**

En cause : la lenteur des tutelles, du ministère et de la Cnam dans la production des textes d'application.

La lenteur et les lourdeurs administratives **sont de véritables boulets**, pas uniquement pour notre profession, mais pour tous les secteurs...

Et bien que les politiques au plus haut niveau aient conscience de cette difficulté, le temps de l'administration n'est hélas pas le même que le nôtre.

Mais **rien ne saurait émousser notre détermination qui est grande et forte.** Il ne se passe pas un jour sans que nous ne fassions sonner les téléphones de nos interlocuteurs.

La FFMKR est mobilisée comme jamais pour porter et faire aboutir les dossiers de la profession car nous avons la **conviction profonde** que la restauration de notre système de santé passe par la mobilisation de toutes les forces en présence, avec au premier rang les kinésithérapeutes.

Et la victoire donnée à la FFMKR lors des élections aux URPS, place notre syndicat en position de force pour faire entendre les kinésithérapeutes libéraux.

2021 a également vu la recomposition du paysage interprofessionnel avec la création des Libéraux de santé le 8 septembre dernier. Cette intersyndicale regroupe les 11 syndicats représentatifs historiques qui pèsent dans le dialogue avec les pouvoirs publics pour faire vivre et prospérer des valeurs communes, assises sur l'exercice libéral et la médecine de ville.

Au moment où se dessine une ligne de fracture autour de l'organisation du système de santé sur la place des soins de ville avec le glissement vers un

système hyper administré et hospitalo-centré, la création des Libéraux de santé a signé une recomposition du paysage syndical. Les 11 syndicats de médecins, infirmiers, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, biologistes, pédicures-podologues, audioprothésiste et de kinésithérapeutes ont adressé un signal fort aux Pouvoirs Publics : pour avancer, proposer, construire et innover ensemble, **mais aussi et surtout, défendre les soins de ville libéraux.**

Je suis d'autant plus fier de cette initiative, que la FFMKR, à travers mon mandat, préside cette organisation.

Dans le cadre des élections présidentielles, nous avons construit, ensemble un projet de loi, qu'on pourrait d'ailleurs qualifier de loi-cadre, pour réformer le système de santé en misant sur les soins de ville.

Une loi de réforme écrite et portée par des professionnels de santé libéraux est une démarche inédite dans l'histoire des professions de santé !

Et ce n'est pas trahir un secret que de dire que cela a interpellé... jusqu'au plus haut des responsables de la République !

Notre loi propose de consolider les soins de ville pour permettre à l'hôpital de se réparer notamment :

- En faisant de la ville l'accès par défaut au système de santé et en réservant le recours aux structures hospitalières publiques et privées aux soins complexes et vitaux
- En révolutionnant le financement et le pilotage du système de santé avec un système conventionnel cogéré par les syndicats représentatifs
- En laissant les professions s'organiser entre elles sur les sujets du périmètre des métiers,
- En instaurant une coordination souple, efficace entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social.

Nous continuerons collectivement à porter ce texte auprès du Gouvernement et du parlement **pour les infuser de nos propositions communes au service de l'exercice libéral** et ainsi, si je reviens à la kinésithérapie, **créer un environnement propice à la reconnaissance de notre profession.**

À cet égard, la FFMKR a formulé des propositions fortes pour inscrire la profession à l'agenda du nouveau Gouvernement d'Elisabeth BORNE, au sein duquel ont été nommés une ministre de la Santé et de la Prévention et un

ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées. La prévention, l'autonomie et les personnes handicapées sont des domaines qui nous parlent **et où rien ne pourra se faire sans les kinésithérapeutes !**

La FFMKR porte la conviction que les kinésithérapeutes peuvent contribuer à transformer l'organisation des soins et répondre à l'urgence de l'accès aux soins qui impacte aussi les services d'urgence hospitaliers.

A la veille de l'été, cette urgence de l'accès aux soins est plus que jamais d'actualité. Le gouvernement vient de confier une mission flash « d'appui aux territoires » au Pr François Braun que nous avons encore rencontré il y a quelques semaines, afin de trouver des solutions opérationnelles et pragmatiques pour répondre aux besoins de soins pendant la période estivale. Les kinésithérapeutes ont un rôle à jouer dans la fluidification des prises en charge, et nous défendrons nos propositions dans le cadre de cette mission flash.

Notre projet contient 15 propositions et 10 engagements forts pour :

- Organiser la prévention à tous les âges de la vie ;
- Agir sur les déterminants modifiables de la dépendance en facilitant notamment le repérage des fragilités et en prévenant les chutes chez la personne âgée ;
- Renforcer et développer l'accès aux soins en accélérant la coordination des soins en remettant le patient au cœur du dispositif avec des équipes de soins coordonnées avec le patient (ESCAP)
- Fluidifier les prises en charge en donnant davantage d'autonomie et en reconnaissant **le statut de profession médicale à la kinésithérapie** afin de soulager les tensions sur l'accès aux soins.

Par ailleurs, nous avons aussi alerté les politiques de la gravité des difficultés économiques de la profession.

La profession a traversé très difficilement la crise Covid : une analyse économique des dépenses de soins de kinésithérapie non consommés en 2020 a objectivé une baisse de -14% de revenus cette année-là.

A cela s'ajoute le fait que depuis **près de 10 ans, la lettre clé n'a pas été réévaluée, et que les mesures tarifaires contenues dans de l'avenant 5 n'ont**

pas été à la hauteur des projections. Au total, le niveau de revenus des kinésithérapeutes est en chute de près 15%... et ce phénomène est exacerbé depuis quelques mois du fait de l'inflation, qui atteint 5,2 % sur un an.

Tout cela n'est plus possible et, **même si notre attachement à la convention n'est pas remis en cause**, le nouveau Gouvernement devra revoir à la hausse l'enveloppe prévue pour notre négociation conventionnelle.

Nous avons quitté la table des négociations en raison du manque de visibilité sur les engagements financiers.

Nous n'y reviendrons que s'il y a **du grain à moudre pour revaloriser nos tarifs !**

Nous exigeons une revalorisation des actes les plus fréquents qui devra permettre à chaque kinésithérapeute une revalorisation substantielle d'au moins 5%. C'est un préalable non-négociable qui a été mis sur la table dès nos entretiens préliminaires avec le Directeur Général de l'AM !

Nous appelons la CNAM à se ressaisir et la nouvelle ministre de la Santé et de la Prévention, à agir !

Pour notre part, je le redis, nous nous sommes engagés à faire évoluer la profession dans l'intérêt du système de santé et des patients, en la structurant.

Nous avons réaffirmé la trajectoire politique empruntée par la FFMKR pour la profession dans un souci d'autonomisation et d'indépendance en faveur de la pertinence, la qualité, la sécurité et l'accès aux soins de kinésithérapie : suppression de la prescription quantitative et reconnaissance du bilan-diagnostic kinésithérapique en 2000, obtention du droit de prescription et création d'un Conseil National de l'Ordre en 2006, création d'un Conseil National Professionnel en 2014, réforme de la formation initiale en 2015, intégration universitaire et création d'un Conseil National des Universités en 2017, reconnaissance du grade Master en 2021.

La FFMKR a toujours pris ses responsabilités et a tenu ses engagements pour la profession et pour les patients.

Et dans cette restructuration, les spécificités d'exercice pourraient avoir un rôle important à jouer. **Les spécificités d'exercice seront le fil rouge de ces Assises.**

Cette terminologie est encore un peu méconnue, y compris par nos consœurs et confrères. La confusion est forte avec la notion de « spécialité » !

Alors pourquoi avoir retenu cette terminologie ? Parce que la spécialité relève de la pratique exclusive : un ophtalmologiste ne fera plus de cardiologie ou de gynécologie. Est-ce ce que nous voulons ? Souhaitons-nous nous inspirer du modèle « médecins » ? En avons-nous les moyens en termes de répartition et d'offres de soins ? Est-ce que cela fait sens, notamment dans les zones rurales ?

Il conviendra donc de se poser la question de préserver, ou non, l'unité de la profession ; de nous interroger sur la dénomination de la profession. Est-elle encore adaptée ?

Le kinésithérapeute qui ne fait que de la rééducation respiratoire ou vestibulaire se retrouve-t-il encore derrière la sémantique « **masseur-kinésithérapeute** » ? et si non, quelle serait la dénomination la plus appropriée, qui correspondrait au plus grand nombre d'entre nous ? sans perdre de vue l'identité de la profession... vis-à-vis des patients, vis-à-vis des autres professionnels, vis-à-vis des tutelles.

Les spécificités sont-elles le nouveau visage de la profession ? Faut-il travailler à leur reconnaissance ? Faut-il aller plus loin et promouvoir la reconnaissance des spécialités ? Certains y sont très favorables, d'autres pas du tout.

Ce sera l'objet de ces 2 jours de travaux où vous pourrez vous exprimer très librement au cours de nos ateliers et où vous pourrez questionner nos différents invités et intervenants aux tables rondes. On ne cesse de le rappeler mais ces Assises sont les vôtres.

A vous de décider où vous souhaitez emmener la profession demain !

Je déclare ouvertes les 20^e assises nationales de la kinésithérapie et remercie encore Monsieur le maire, Patrick de Carolis, qui nous fait l'honneur de nous accueillir dans sa belle ville d'Arles !